

UN PLAN INNOVATEUR POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ICI À 2015

Déclaration syndicale au Sommet 2010 de l'Assemblée générale sur les Objectifs du millénaire pour le développement

Nations unies, New York, 20 – 22 septembre 2010

INTRODUCTION – LES MULTIPLES CRISES ET LEUR IMPACT SUR LES OMD

1. Alors que les États membres des Nations unies se penchent sur les négociations visant à un Document final du prochain Sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui se tiendra en septembre, les syndicats coordonnent leurs efforts pour s'assurer qu'effectivement leurs gouvernements s'engagent résolument à l'appel du secrétaire général de l'ONU de « Tenir les engagements pris »¹ pour réduire considérablement la pauvreté, la faim, le chômage et le sous-emploi, combler le manque d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale et lutter contre la dégradation climatique d'ici à 2015. C'est loin d'être une tâche facile compte tenu de la série de crises qui ont ébranlé les fondements de la stabilité sociale dans la communauté mondiale au cours des dernières années, tout en sapant gravement les efforts déployés par les pays en développement pour réaliser les OMD. Aujourd'hui, il est essentiel que tous les gouvernements continuent d'accomplir des efforts intenses en vue de mettre un terme durable à la crise économique, plutôt que de considérer la croissance renouvelée comme allant de soi et de cesser prématurément leurs efforts de reprise.

2. Les syndicats avaient fait part de leurs vives inquiétudes quant aux résultats mitigés des progrès en vue de la réalisation des OMD avant même le déclenchement des multiples crises mondiales (alimentaire, énergétique, financière, économique, de l'emploi et climatique). Il est évident que certains pays en développement réalisaient des progrès par rapport à certains OMD et cibles, en particulier en matière de création d'emplois, d'éducation et de santé, alors que d'autres étaient à la traîne. La CSI a attiré l'attention sur les graves revers essuyés depuis le déclenchement des crises, la pauvreté et la faim étant à nouveau en hausse alors que le chômage et le sous-emploi ont atteint des niveaux sans précédent.

3. L'OIT a mis en garde contre une véritable récession sociale, ayant des effets particulièrement graves sur les pays en développement. En effet, la hausse du chômage et les inégalités croissantes de revenus figurent parmi les signes les plus révélateurs attestant que le monde n'est pas en bonne voie pour atteindre les OMD d'ici à 2015. L'insuffisance des revenus des ménages est étroitement liée au fait que les familles ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins élémentaires en matière d'alimentation, de logement, de soins de santé et d'accès à l'éducation.

¹ **Tenir les engagements pris** – *Bilan prospectif visant à promouvoir un programme d'action concerté afin de réaliser les OMD d'ici à 2015* – Rapport du secrétaire général – Document A/64/665 du 12 février 2010

4. La CSI, qui représente 176 millions de travailleurs/euses organisés dans 312 centrales syndicales nationales dans 156 pays, souligne que le résultat prioritaire que doit viser le Sommet sur les OMD en septembre est l'adoption d'un Document final axé sur les actions, visant à relever ces défis en matière de développement de manière durable et à accélérer les progrès en vue de la réalisation des OMD d'ici à 2015.

PERSPECTIVES D'EMPLOI ET ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

5. La reconnaissance des liens causaux entre le déficit de travail décent et la pauvreté persistante est essentielle à de grandes avancées. Plus de 200 millions de personnes sont venues grossir les rangs des travailleurs pauvres, qui ne gagnent que 2 \$ par jour, depuis le début de la crise financière en 2008. Vu que la croissance de l'emploi est habituellement à la traîne par rapport à la croissance économique, la crise de l'emploi risque de persister pendant plusieurs années, même après une reprise de la croissance dans l'économie mondiale. Les mesures de protection sociale destinées à amortir le choc des pertes de revenus en raison du chômage sont inexistantes dans de nombreux pays dans le monde en développement, auxquelles n'ont certainement pas accès la majorité des travailleuses et des travailleurs ayant un emploi précaire, informel, peu rémunérateur et non protégé.

6. Les femmes ont particulièrement été touchées de plein fouet par la crise, voyant leur travail déjà sous-payé disparaître à la suite de la récession économique et, dans la plupart des cas, devant porter le fardeau des tâches domestiques sans revenu ni compensation sociale. **Accélérer les progrès en vue de l'OMD3, lié aux autres OMD, doit être une priorité du Document final du Sommet.** L'emploi des jeunes est particulièrement préoccupant dans la mesure où des dizaines de millions de jeunes sont sur le point d'entrer dans le marché du travail faible et déprimé offrant des perspectives très restreintes pour trouver un emploi décent. En raison de la crise économique, l'emploi des jeunes a augmenté de 10 millions en 2009 et la croissance de l'emploi a stagné malgré une prétendue reprise économique.

PROPOSITION DE NOUVELLES STRATÉGIES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

7. Les politiques macroéconomiques prédominantes, telles que promues par les Institutions financières internationales (IFI) et dépourvues d'une approche axée sur les personnes et fondée sur les droits accordant la priorité à la création d'emplois, ne servent qu'à maintenir les personnes piégées dans la pauvreté. La compréhension des causes profondes des crises et de la nécessité de passer à des modèles alternatifs de croissance ayant de grands impacts redistributifs, notamment en ce qui concerne la création d'emplois décents, est essentielle pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des OMD.

8. Les responsables politiques mondiaux doivent reconnaître que les vecteurs de la crise incluaient la réglementation laxiste des marchés et instruments financiers, permettant d'énormes concentrations des richesses dans une économie financiarisée n'ayant que de faibles liens avec la réelle économie productive. La libéralisation rapide du commerce et des marchés des capitaux, des termes injustes de l'échange, des modèles de croissance imprudents axés sur les exportations, l'évasion fiscale par les entreprises multinationales et de faibles régimes de taxation, de lourdes charges de la dette et de graves insuffisances de financement pour le développement ont tous constitué des facteurs qui ont aggravé les

impacts des crises sur les pays en développement et ont porté atteinte à leur capacité à réaliser les OMD.

9. Une nouvelle approche politique est nécessaire, qui mette l'accent sur la croissance induite par la demande, les dimensions sociales des politiques macroéconomiques, des mesures solides pour garantir une croissance équitable et redistributive, accordant l'espace politique aux pays en développement afin qu'ils déterminent leurs priorités en matière de développement ainsi que le rythme et les étapes de la libéralisation.

LE TRAVAIL DÉCENT ET LA PROTECTION SOCIALE – ESSENTIELS AUX STRATÉGIES VISANT À ÉRADICUER LA PAUVRETÉ

10. Assurer des emplois décents est un objectif en matière de développement à part entière – garanti dans l'OMD1, cible 1B – et un élément important des stratégies visant à une croissance redistributive nécessaires pour réaliser les OMD. Les syndicats mettent en exergue leur soutien aux initiatives pour promouvoir l'OMD1, cible 1B, qui vise à « **Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif** ». Des emplois décents combattent directement la pauvreté et la faim en fournissant des revenus aux familles et aux communautés et en promouvant l'emploi des femmes, également important pour atteindre l'OMD3.

11. **Les syndicats apportent leur plein soutien à l'initiative de l'OIT visant à renforcer l'élément de la protection sociale de l'Agenda du travail décent, moyennant la garantie d'un socle universel de protection sociale.** L'objectif est de fournir un revenu minimum garanti et une couverture de sécurité sociale aux ménages démunis, leur permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires d'alimentation, de logement, d'éducation et de soins de santé, à travers diverses mesures telles que des virements de fonds, des programmes de garantie de l'emploi et l'établissement de régimes de sécurité sociale pour les travailleurs/euses participant actuellement à l'organisation informelle du travail. Un soutien à la satisfaction des besoins en matière de soins de santé est particulièrement important pour réaliser l'OMD4 (réduire la mortalité infantile), l'OMD5 (améliorer la santé maternelle) et l'OMD6 (combattre le VIH/SIDA).

12. Les mesures destinées à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs à bas salaire, notamment les ménages comptant un seul travailleur dont le chef est principalement une femme, peuvent contribuer à éradiquer la pauvreté et la faim tout en renforçant l'égalité en matière de genre. En outre, offrir une aide au revenu moyennant une augmentation des indemnités de chômage et d'autres mesures de protection sociale et la création ou le renforcement de stabilisateurs macroéconomiques automatiques et des systèmes de sécurité sociale afin d'aider les pays en développement à surmonter la crise créerait un mécanisme efficace de sécurité destiné à prévenir de futures catastrophes sociales et à garantir que les effets négatifs des crises actuelles sur les OMD ne se reproduisent plus. **Le Document final doit contribuer à renforcer de telles meilleures pratiques à travers la mise en place d'un socle de protection sociale.**

CIBLER LES GROUPES VULNÉRABLES ET SOUTENIR LES TRAVAILLEURS/EUSES NON PROTÉGÉS

13. Cibler les groupes les plus touchés par la crise, notamment les jeunes, les personnes âgées et les travailleurs non qualifiés, les travailleurs temporaires et à temps

partiel, les femmes et les migrants, et leur garantir les mêmes droits qu'aux autres citoyens en reconnaissance de l'universalité des droits humains et syndicaux constituent un aspect fondamental de l'agenda du travail décent. Ces groupes risquent d'être délaissés s'ils ne sont pas ciblés directement. **Les travailleurs participant à l'organisation informelle du travail doivent également être ciblés, dans la mesure où ils représentent la grande majorité des travailleurs pauvres, qui gagnent moins d'1,25 \$ par jour.** Ces travailleurs comprennent les personnes se trouvant dans diverses situations professionnelles, notamment les travailleurs occasionnels urbains, les petits exploitants agricoles, les ouvriers agricoles et d'autres travailleurs ruraux.

14. En ce qui concerne l'élaboration des programmes de relance en réponse aux crises actuelles, **un élément clé est la promotion des investissements dans l'infrastructure sociale qui créeraient des possibilités d'emploi, axées sur la fourniture de services publics de qualité dans les secteurs sociaux: l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement.** Cette approche introduit une dimension importante du genre en libérant les femmes du fardeau du travail non rémunéré dans l'économie de soins et souvent en leur offrant des emplois décents. Elle aborde à elle seule plusieurs OMD et agit en tant que mécanisme de développement à objectifs opposés.

15. **Les investissements dans l'infrastructure respectueux de l'environnement et à l'épreuve du changement climatique, nécessaires pour réaliser l'OMD7,** constituent une occasion de faire avancer les besoins en matière de développement et la protection de la planète de manière cohérente. Le déploiement d'énergies renouvelables et de transports publics constituent des exemples de choix à forte intensité d'emploi et positifs pour l'environnement.

16. **Des systèmes visant à apporter un soutien à la requalification des travailleurs/euses devront être établis ou renforcés,** offrant dès lors de meilleures possibilités de formation, en vue de faciliter l'acquisition de nouvelles qualifications par les travailleurs/euses de tous âges, et **améliorant leur employabilité et leur capacité de gain.**

17. En s'engageant dans une approche multisectorielle fondée sur toutes les propositions décrites ci-dessus, les responsables politiques peuvent aborder plusieurs OMD en même temps. Les causes profondes de la pauvreté peuvent efficacement être combattues et éliminées. Les OMD n'existent pas dans le vide. Ils sont interconnectés de manière nuancée et doivent être abordés à travers une stratégie globale qui englobe à la fois plusieurs secteurs sociaux.

CADRES DE RESPONSABILITÉ ET INDICATEURS DU TRAVAIL DÉCENT

18. De fermes mesures de responsabilité sont nécessaires pour garantir que les gouvernements poursuivent jusqu'au bout leurs engagements en matière de développement. **L'OMD8, un partenariat mondial pour le développement, devra être promu en tant que mécanisme de responsabilité plurilatéral visant à soutenir l'accélération des progrès en vue de la réalisation des OMD d'ici à 2015.**

19. Le contrôle des objectifs et des indicateurs devra être renforcé. Dans ce contexte, **de réels progrès doivent être accomplis en ce qui concerne le contrôle de la**

réalisation des objectifs en matière de travail décent à travers les indicateurs développés pour l'OMD1, cible 1B sur le travail décent, à savoir:

1. Le taux de croissance du PIB par personne employée;
2. Le rapport emploi-population;
3. La proportion de personnes employées vivant avec moins d'1\$ (PPA) par jour;
4. La proportion de travailleurs indépendants et collaborant à l'entreprise familiale dans l'emploi total;

et en ce qui concerne l'indicateur relatif à l'emploi de l'OMD3 (égalité de genre): la proportion de femmes participant à l'emploi non agricole rémunéré.

20. Ces indicateurs devront être complétés par d'autres indicateurs du travail décent de l'OIT en matière de protection sociale, de dialogue social et de droits des travailleurs. Un tel contrôle fournira d'importantes informations indiquant si la pauvreté diminue réellement, sur la base d'une hausse des revenus, de l'accès à la protection sociale et des conditions de travail décentes à travers la syndicalisation et la négociation collective.

UN CADRE POLITIQUE ET NORMATIF GLOBAL POUR LE TRAVAIL DÉCENT ET LA PROTECTION SOCIALE

21. La mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT devra être promue dans le Document final du Sommet en tant que cadre politique pour réaliser l'OMD1 ainsi que d'autres OMD. Le Pacte a été entériné par 183 États membres de l'OIT en juin 2009 et approuvé par une Résolution de l'ECOSOC de juillet 2009. Il fournit un cadre de politiques et de mesures contribuant à supprimer le syndrome de « croissance sans emploi » accompagnant la reprise économique, garantissant des emplois décents, une protection sociale, une formation qualifiante et des microcrédits en vue d'améliorer l'employabilité et l'emploi, fournissant un soutien pour stimuler les secteurs agricoles et ruraux et incorporer des mesures visant à formaliser progressivement l'économie informelle. Les agences multilatérales et les donateurs bilatéraux devront fournir un soutien financier et programmatique adéquat à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi à l'échelle nationale. **Le Pacte mondial pour l'emploi peut être complété d'une dimension du genre à travers la Résolution de l'OIT sur « L'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent » de juin 2009. Celle-ci devra également être pleinement promue et soutenue dans le Document final du Sommet.**

22. Les syndicats insistent pour que les dimensions du travail décent dans le dialogue social et le respect des principes et droits fondamentaux au travail constituent des composantes importantes pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement et recommandent le modèle de dialogue tripartite de l'OIT entre les gouvernements, les employeurs et les organisations de travailleurs comme cadre institutionnel efficace pour promouvoir l'agenda du travail décent et des mesures de protection sociale.

23. Les syndicats et d'autres organisations de la société civile ont un rôle important à jouer en tant que partenaires dans un cadre de développement contraignant, responsable et transparent, incluant la coopération au développement, qui devra être garanti dans l'OMD8. **Des mécanismes consultatifs devront être établis, qui soient inclusifs, assurant l'engagement continu des syndicats et d'autres représentants des**

organisations de la société civile à tous les niveaux dans le suivi et la mise en œuvre des mesures visant à une gouvernance efficace de l'économie mondiale, à l'efficacité du développement, à une croissance mondiale rétablie et à une prospérité partagée, en vue de réaliser pleinement les OMD d'ici à 2015.

24. Les syndicats soutiennent l'accent mis dans le projet de Document final du 18 juillet 2010 (paragraphe 54) sur l'importance du Forum pour la coopération au développement du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies comme point focal au sein du système de l'ONU en vue d'un examen holistique des questions liées à la coopération au développement internationale, avec la participation de toutes les parties prenantes.

UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ À L'ÉDUCATION POUR TOUS

25. Des reculs en ce qui concerne l'OMD2 et l'objectif de l'éducation pour tous ont également été enregistrés. Selon le Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous (EPT) de l'UNESCO, les progrès accomplis au cours des dernières années pour fournir une éducation de qualité aux 72 millions d'enfants non scolarisés ont été inversés, en raison de diminutions considérables du financement de l'APD ainsi que des problèmes liés à l'Initiative de mise en œuvre accélérée du programme EPT destinée à accélérer les progrès en vue de la réalisation de l'OMD2. La tendance des gouvernements à réduire les coûts en recrutant dans les écoles des enseignants sans formation et non qualifiés sape également les perspectives de garantir une éducation de qualité pour tous.

26. L'Internationale de l'éducation (IE), la voix de 30 millions de membres dans le domaine de l'enseignement dans le monde, prône un système équitable d'éducation publique de qualité pour tous, impliquant la suppression des frais scolaires, et la promotion de programmes comprenant des interventions adéquates en matière de santé et de nutrition à l'école, garantissant que les enfants soient en bonne santé, bien nourris et disposés à apprendre. L'IE met l'accent sur le besoin de lever tous les obstacles aux possibilités d'éducation et de transition à tous les niveaux.

27. L'IE s'est jointe aux organisations de la société civile concernées pour prôner une réforme du bras financier de l'Initiative de mise en œuvre accélérée du programme EPT. L'IE fait également pression sur les gouvernements des pays développés pour qu'ils atteignent leurs objectifs en matière d'aide. L'initiative de créer un cadre de responsabilité mutuelle et une structure de gouvernance inclusive impliquant les étudiants, les parents et les enseignants constitue un pas important sur la voie pour garantir une Éducation pour tous. **Elle doit être complétée par la création d'un fonds multilatéral global pour l'éducation, garantissant ainsi le financement total des 16 milliards de dollars nécessaires pour universaliser l'éducation de base, basée sur une part équitable de la contribution de chaque donateur avec la présentation d'un rapport annuel sur les engagements pluriannuels.** Ces propositions devront être pleinement soutenues dans le Document final du Sommet qui se tiendra en septembre.

COMBATTRE LE VIH/SIDA

28. En ce qui concerne l'accélération des progrès en vue de l'OMD6, « **Combattre le VIH/SIDA** », les syndicats soutiennent pleinement le cadre normatif de l'OIT qui met l'accent sur le besoin d'incorporer les approches sur le lieu de travail dans les politiques et les programmes nationaux comme stratégie efficace pour combattre la pandémie. Compte tenu de l'importance du lieu de travail comme lieu pour accéder aux

mesures de traitement et de prévention, notamment les programmes éducatifs et de sensibilisation, le dépistage et les conseils, ainsi que des mesures visant à combattre la discrimination et la stigmatisation, l'accès des syndicats au financement du Fonds mondial devra être garanti et la priorité devra être accordée à l'utilisation des instruments pertinents de l'OIT dans les politiques nationales. Les gouvernements doivent mettre pleinement en œuvre la nouvelle Recommandation de l'OIT sur « Le VIH/SIDA et le monde du travail », adoptée en juin 2010.

COMBLER LE DÉFICIT DE FINANCEMENT

29. Une question majeure qui doit être abordée sont les sorties nettes de capitaux des pays en développement vers les pays développés à travers plusieurs moyens, notamment l'évasion fiscale, les prix de transfert par les entreprises multinationales, les termes défavorables de l'échange, la chute des prix des matières premières et l'accroissement des services de la dette. Les flux illicites de capitaux du monde en développement vers le monde développé sont estimés à plus d'un billion de dollars par an, entraînant une perte annuelle de recettes fiscales d'au moins 100 milliards de dollars par an qui sont essentielles au financement des OMD. Alors que certains de ces flux illicites proviennent de la corruption et du crime, la grande majorité provient des activités commerciales illégales².

30. En général, l'insuffisance des ressources pour financer le développement constitue un problème majeur. **L'accès équitable et durable aux finances internationales doit être garanti aux pays en développement.** Les pays en développement devraient avoir accès aux prêts, à des conditions proportionnelles à leurs besoins. Les mesures devraient inclure la promotion du programme des Droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI, de telle sorte qu'il devienne accessible aux besoins des pays en développement, l'accélération de la coopération monétaire et la mobilisation de ressources provenant des excédents des pays en compte courant, notamment leurs fonds souverains d'investissement en vue d'atteindre leurs objectifs en matière de développement, dont les OMD.

31. Bien que la base de ressources du FMI ait été considérablement augmentée pour lui permettre de soutenir les stratégies de reprise, ces fonds sont essentiellement utilisés pour régler les problèmes des pays émergents et de certaines économies développées. Ceci limite le montant des fonds disponibles pour les pays en développement qui en ont le plus besoin; d'où l'urgence d'établir un mécanisme pour canaliser les DTS dans les priorités fondamentales en matière de développement, notamment les OMD.

32. En outre, **le Document final devra soutenir la mise en œuvre d'une Taxe sur les transactions financières (TTF) à l'échelle régionale ou mondiale.** Une TTF dégagerait de nouvelles ressources pour le financement du développement (OMD1) ainsi que pour le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation pour lutter contre le changement climatique (OMD7), ainsi que pour générer des revenus nécessaires pour réduire les déficits budgétaires et les dettes des gouvernements résultant de la crise. Il est estimé que la TTF pourrait générer de 200 à 900 milliards de dollars par an, en fonction des types spécifiques des taxes et des taux auxquels elles sont fixées.

² M. Raymond W. Baker, directeur de la fondation Global Financial Integrity (GFI); dirigeant du Groupe de travail sur l'intégrité et le développement économique "International tax cooperation" (coopération fiscale internationale).

33. Toutefois, les syndicats insistent sur le fait que les mécanismes innovateurs de financement devront s'ajouter au financement fondamental en matière de développement à travers l'Aide publique au développement (APD) et non pas le remplacer. Ils soulignent également que l'APD n'avait augmenté que légèrement en termes réels durant la période préalable à la crise et était restée insuffisante par rapport aux besoins croissants en matière de développement. En outre, l'APD a en fait diminué depuis le déclenchement de la crise économique. **Les syndicats appellent les pays industrialisés qui n'ont pas encore atteint l'objectif des Nations unies de 0,7% du revenu national brut pour l'APD à établir ou à réaffirmer des délais pour atteindre cet objectif dans la période quinquennale d'ici à 2015.**

ABORDER LA CRISE DE LA DETTE

34. Un autre domaine clef pour les réformes est l'allégement de la dette. Sans une réduction substantielle de la dette et sans des stratégies de sortie de la crise, de nombreux pays pauvres très endettés (PPTÉ) ne seront pas en mesure de mettre en pratique les politiques anticycliques. La CSI a soutenu la proposition de la campagne internationale Jubilee pour que tous les pays membres les plus pauvres du FMI et de la Banque mondiale (les pays « exclusivement AID ») ainsi que plusieurs autres pays dont le fardeau de la dette est insoutenable soient éligibles pour une annulation de 100 pour cent de leur dette envers les IFI. Les agences donatrices par pays devraient également annuler les dettes que ces pays leur doivent. Les pays à faible revenu doivent pouvoir utiliser les maigres ressources pour se rattraper dans la réalisation des OMD plutôt que pour rembourser les prêts aux IFI ou aux pays donateurs.

35. En outre, pour éviter toute future crise de la dette parmi les pays les moins avancés (PMA), les mesures de relance pour le financement des OMD devront être de nature concessionnelle, dépendant dans la mesure du possible de l'APD et d'autres accords de subvention, plutôt que de prêts générateurs de dettes soutenus par le FMI. Sans toutes ces réformes et mesures spéciales décrites ci-dessus, le monde en développement ne sera pas en mesure d'atteindre les OMD d'ici à 2015.

36. **Par ailleurs, un Mécanisme de restructuration de la dette souveraine (MRDS) est nécessaire pour fournir un cadre pour une restructuration équitable et transparente de la dette**, dirigé par un arbitre neutre ou un médiateur qui ne soit pas le créancier, afin d'éviter des conflits d'intérêt. Des mesures, telles qu'un moratoire sur la dette ou une annulation de la dette, devront être appliquées dans des pays où les excès de la dette compromettent la capacité à introduire des mesures anticycliques et dans les pays accablés par une dette illégitime et odieuse. Le cadre de MRDS devra également contribuer à protéger les pays des pratiques prédatrices telles que les fonds vautours.

CONCLUSION: UN PLAN INNOVATEUR POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS EN VUE DE LA RÉALISATION DES OMD D'ICI À 2015

38. Les syndicats soutiennent la recommandation du projet du Document final du 18 juillet 2010 qui désigne l'ÉCOSOC comme l'organisme de mise en œuvre pour le suivi des conclusions du Document final. Toutefois, ils confirment la nécessité d'élaborer des stratégies mondiales coordonnées et cohérentes qui prennent en compte les besoins et les capacités de tous les pays. Les actions coordonnées à l'échelle internationale à travers le G20 durant 2008-2010 ont démontré que les principaux pays ont été en mesure de coopérer, fournissant un point de départ vers une meilleure gouvernance mondiale;

toutefois, les divergences évidentes lors du Sommet du G20 à Toronto (juin 2010) ont démontré les limites des efforts de coopération du G20. Par conséquent, il est nécessaire de soutenir l'établissement d'une meilleure coopération économique réellement mondiale. **Les syndicats lancent un appel pour que le Document final soutienne pleinement la proposition d'un Conseil économique mondial de l'Assemblée générale des Nations unies, en tant que Forum inclusif pour l'établissement d'une cohérence des politiques et pour les délibérations et les processus de prise de décisions sur des questions économiques et financières mondiales et leur impact sur le développement,** selon les recommandations du Rapport de la Commission Stiglitz de juin 2009.

39. Les syndicats exhortent les États membres à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour approuver un Document final solide du Sommet, fondé sur un paradigme alternatif des politiques de développement visant à défier et à surmonter les nombreuses contraintes qui ont entravé le développement durable et la réalisation des OMD. Les propositions syndicales décrites dans la présente Déclaration de la CSI fournissent une série de recommandations qui constituent un Plan innovateur pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des OMD d'ici à 2015 et doivent être pleinement prises en compte dans les processus de délibération du Sommet sur les OMD.
